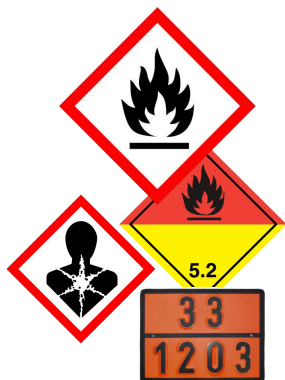


### Maîtriser le stockage et le transport des produits chimiques



Le système général harmonisé **SGH** (en anglais et en allemand : GHS) est « le » système pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques. Son public cible est large : des fabricants en passant par les employeurs, les travailleurs et le personnel de transport jusqu'au vendeur et consommateur privé des produits chimiques. En Suisse, son application est obligatoire.

L'**ADR** est un règlement européen qui couvre le transport de marchandises dangereuses par la route. Il est adopté en Suisse en tant que loi (avec quelques exceptions mineures) et concerne l'ensemble du transport, en commençant par le choix d'un emballage approprié jusqu'à la destination.

- Ce **cours très interactif d'une journée** explique les principes et l'application du SGH et de l'ADR de manière pratique et pragmatique.

Ce cours est applicable à toute entreprise qui achète, vend, produit, transporte, envoie, stocke ou utilise des produits chimiques, quel que soit le secteur d'activités et la taille de l'entreprise.

<b>Public cible</b>	Ce cours s'adresse à toute personne concernée en particulier par <b>le stockage, l'emballage ou le transport des produits chimiques</b> : fabricants, commerçants et revendeurs en gros et en détail, collaborateurs aux achats, à la vente et en <b>logistique, product managers</b> , chargés de sécurité, auditeurs internes et externes.
<b>Objectifs et Bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les lois et règlements applicables pour l'emballage, le stockage et le transport sur route (et par la poste!) des marchandises dangereuses.</li> <li>• Savoir lire et interpréter les étiquettes de danger de l'ADR et du SGH.</li> <li>• Comprendre la structure d'une fiche de sécurité et être capable d'y trouver des informations comme les dangers et l'équipement de protection adéquat.</li> <li>• Pouvoir déterminer si votre entreprise doit avoir un conseiller à la sécurité selon <a href="#">RS 741.622</a> (OCS).</li> <li>• Comprendre et savoir appliquer la « règle des 1000 points ».</li> <li>• Connaître les conditions nécessaires pour l'envoi d'une marchandise dangereuse en « quantité limitée » (LQ) par la poste.</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le SGH, l'ADR, leur interaction, leur champ d'application et les exceptions</li> <li>• Les responsabilités de chacun, de l'employeur jusqu'au chauffeur</li> <li>• La signalétique et les pictogrammes du CLP, SGH et ADR</li> <li>• Comment lire une fiche de sécurité FDS rapidement</li> <li>• Les préparatifs nécessaires avant de pouvoir envoyer un produit chimique par la poste ou par camion.</li> <li>• Qu'est-ce que la « quantité limitée » ?</li> </ul>
<b>Crédits</b>	Cette formation est une « sensibilisation générale » selon ADR 1.3.2.1 et les participants recevront un certificat de cours. Les participants certifiés PMP® peuvent revendiquer 7 PDU.
<b>Langues</b>	Documentation et animation actuellement disponible en français et allemand.
<b>Formateur</b>	Dr. rer. nat. Jörg Hau, PMP, <b>chimiste et auditeur</b> .
<b>Logistique</b>	Formation <b>hautement interactive</b> , les dates sont publiées <a href="#">sur notre site web</a> . Nous pouvons également dispenser ce cours comme formation interne dans votre entreprise. Durée : 1 jour. Participants : min. 4, max. 12.

